

### Attribution d'actions de performance au Directeur général

Le Conseil d'Administration de Capgemini SE, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé durant sa séance du 7 octobre 2020 de procéder à une attribution d'un total de **1 900 000** actions de performance de la société Capgemini SE au profit de 2 453 salariés et mandataires sociaux de ses entités françaises et étrangères.

Sur ce total, **25 000** actions de performance ont été attribuées à M. Aiman Ezzat, Directeur général, le Conseil d'Administration souhaitant saluer ainsi la résistance de la performance du Groupe dans le contexte sanitaire et économique actuel. Cette attribution représente 1,32% du montant total attribué bien en deçà du plafond de 10% pour les mandataires sociaux autorisé par l'Assemblée générale du 20 mai 2020.

L'octroi définitif des actions au terme d'une période d'acquisition de trois ans est sujet à la réalisation des conditions de performance suivantes sur le périmètre consolidé du Groupe :

- Une condition de performance de marché (35%) reposant sur la performance de l'action Capgemini SE comparée à la performance moyenne réalisée sur une période de trois années par un panier de huit valeurs comparables et de deux indices (CAC 40 et Euro Stoxx Technology 600);
- Une condition de performance financière (50%) mesurée par le montant du *free cash-flow* organique publié et audité sur la période 2020 à 2022 ; et
- Une condition de performance liée aux objectifs 2022 du Groupe en matière de diversité et de développement durable (15%) mesurant d'une part l'évolution du pourcentage de femmes intégrant la population des Vice-Présidents sur la période 2020 à 2022 et d'autre part la réduction des émissions de gaz à effet de serre par personne sur la période 2019 à 2022.

Les conditions de performance applicables au Directeur général (seuils de déclenchement et cibles de performance) sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Conditions de performance	Pondération associée	Pourcentage de l'attribution relative à chaque condition de performance*
<b>Condition de marché : Performance de l'action Capgemini</b> sur une période de trois ans	35 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si la performance de l'action Capgemini &lt; 100 % de la performance moyenne du panier</li> <li>• 50 % si elle est égale à 100 %</li> <li>• 100 % si elle est égale à 110 %</li> </ul>
<b>Condition financière : Free cash flow organique</b> sur la période cumulée de trois ans allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022	50 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si la génération de <i>free cash flow</i> organique sur la période de référence est &lt; à 3 400 millions d'euros</li> <li>• 30 % si elle est égale à 3 400 millions d'euros</li> <li>• 100 % si elle est égale à 3 700 millions</li> </ul>
<b>Condition RSE sur deux objectifs :</b> Diversité : féminisation des cadres dirigeants (VP) sur une période de trois ans (2020-2022)	7,5 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si le pourcentage de femmes intégrant la population des Vice-Présidents au cours de la période de trois ans, soit par recrutement, soit par promotions internes, est &lt; à 26,5 %</li> <li>• 30 % s'il est égal à 26,5 %</li> <li>• 100 % s'il est égal à 29 %</li> </ul>
Réduction de l'empreinte carbone en 2022 par rapport à la situation de 2019	7,5 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si la réduction des émissions de GES/personne en 2022 par rapport à la situation de référence &lt; 10 %</li> <li>• 30 % si elle est égale à 10 %</li> <li>• 100 % si elle est égale à 15 %</li> </ul>

\* Pour chacune des conditions de performance : calcul de manière linéaire du nombre d'actions définitivement acquises entre les différents niveaux de performance.

Les conditions de performance sont inchangées par rapport à celles qui étaient indiquées dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 20 mai 2020 et s'appliquent au périmètre consolidé du Groupe, incluant Altran Technologies depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Les bornes applicables aux calculs sont également inchangées, étant précisé que le Conseil d'Administration n'a pas jugé opportun de modifier les bornes initialement proposées en mars 2020 sur la base d'un périmètre excluant Altran Technologies S.A., dont l'acquisition était alors en cours de finalisation. En particulier, le Conseil d'Administration a souhaité maintenir l'objectif de *free cash-flow* organique initial, considérant que sur la période de référence l'impact de l'intégration d'Altran compensera celui de la crise économique liée au Covid-19.

Par ailleurs, afin de disposer de données consolidées sur l'ensemble de ce périmètre incluant Altran, l'année de référence utilisée pour le calcul de l'objectif de réduction de gaz à effet de serre est désormais l'année 2019 (contre 2015 antérieurement), l'objectif global d'amélioration restant de 15% de réduction d'ici à 2022 par rapport à la nouvelle année de référence 2019.

M. Ezzat sera tenu de conserver un pourcentage des actions définitivement acquises jusqu'au terme de son mandat conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2020 dans sa douzième résolution, les actions définitivement acquises étant a minima incessibles pendant une période de conservation d'un an suivant la période d'acquisition.

\* \* \* \* \*